



**COMMUNE DE BAGNES**  
CONSEIL GÉNÉRAL  
ROUTE DE CLOUCHEVRE 30  
CH-1934 LE CHÂBLE

# CONSEIL GENERAL DE BAGNES 2013-2016

## PLENUM DU 14.12.2016

### PROCES-VERBAL N° 6

Lieu : Aula du C.O. – Le Châble  
Heure : 19 h<sup>30</sup>  
Bureau du CG : Mélanie Mento, *présidente*  
Rodolphe Perreten, *vice-président*  
Nicolas Jost, *secrétaire*  
Secrétariat : Nicolas Jost, *secrétaire*

## ORDRE DU JOUR

### 01. Contrôle des présences et nomination des scrutateurs

### 02. Approbation / modification de l'ordre du jour

### 03. Décisions

- 01 Décisions fiscales exercice 2017 (identique à 2016)
  - 01 Coefficient d'impôt : 1.0
  - 02 Indexation : 170%
  - 03 Impôt personnel : CHF 18.-
  - 04 Taxe sur les chiens : CHF 120.-
- 02 Budget 2017 :
  - 01 Examen du budget des SIB et de la Municipalité
  - 02 Liste des objets soumis en vote séparé, annoncés à ce jour :
    - 01 Incidences budgétaires pour la Commune du contrat de fermage de SEDRE SA pour le réseau électrique
    - 02 --
  - 03 Approbation du budget 2017
- 03 Règlement :
  - 01 Règlement sur la Taxe de Promotion touristique
- 04 Postulat pour la valorisation de l'espace public de la place centrale de Verbier

#### **04. Informations présentations**

- 01 Appel d'offres pour l'Organe de révision de la Commune
- 02 Centre sportif : présentation de M. Gérard André, Président de Tempo Hospitality (consultant de la Commune de Bagnes)

#### **05. Divers**

- 01 --

## PROCES-VERBAL

La présidente, Mme Mélanie Mento, ouvre la séance et souhaite la bienvenue à M. le Président, aux conseillers communaux, aux membres du CG, aux chefs de service, aux nouveaux élus, aux citoyens présents, ainsi qu'au représentant de la presse.

### 01. Contrôle des présences et nomination des scrutateurs

38 conseillers généraux présents, 4 excusés et 3 absents.

Les deux scrutateurs nommés sont MM Louis Borloz et Marc Carroz.

### 02. Approbation / modification de l'ordre du jour

La présidente propose que le point 05.01 de l'ordre du jour, Centre sportif / présentation par M. Gérard André se fasse en début de séance afin de libérer celui-ci. A la suite de cela, M. Yves Bruchez fera une proposition de soutien à SOS Enfants de chez nous en cette journée de collecte de fonds.

### 03. Décisions

#### Commission

#### 01 Décisions fiscales exercice 2017

La proposition du CC est de conserver les chiffres de 2016, à savoir :

- Coefficient d'impôt à 1.0, le plus favorable, celui-ci pouvant aller jusqu'à 1.5
- Indexation à 170%, également le plus favorable
- Impôt personnel à CHF 18.-, chiffre moyen entre CHF 12.- et CHF 24.-
- Taxes sur les chiens à CHF 120.-

François Corthay propose, en regard avec la planification financière présentée, de conserver ces valeurs.

**Le CG accepte à l'unanimité les décisions fiscale 2017.**

#### 02 Budget 2017 :

##### 01 Examen des budgets 2017 des SIB et de la Municipalité

Eloi Rossier qualifie le budget 2017 comme un exercice réussi. Il est en effet dans la lignée des budgets précédents et reprend les principes de priorisation des investissements et maîtrise des charges. Malgré l'abandon du taux plancher, le Brexit et l'entrée en vigueur de la loi sur les résidences secondaires, les entrées fiscales restent importantes. Le contrat de fermage signé avec la SEDRE la semaine dernière, allège la présentation de ce budget. Nous pouvons être modérément optimiste avec cette marge d'autofinancement de près de 25 mios.

François Corthay commente ce budget. Les recettes, à hauteur de plus de 101 mios, sont en baisse de 14 mios par rapport à 2016 en lien avec le contrat de fermage. En réalité, les recettes augmentent de près de 3 mios, ce qui montre l'attractivité de notre commune. Même constat pour les dépenses qui passent de 90 à 76 mios en raison du fermage, mais qui sont en réalité stables. La marge d'autofinancement de près de 25 mios est donc largement au-dessus du montant de 20 mios recommandé par le législatif en début de législature ; ce qui nous permettra de faire face aux importants investissements. Les amortissements sont importants en relation avec les récents investissements, Enfin, le résultat net de -1.4 mios mais les recettes ont été évaluées avec prudence et la volonté est d'atteindre l'équilibre.

Jérôme Maret compare ce budget à celui présenté pour 2016 et met en évidence quelques chiffres de l'évolution des charges et revenus :

- Service des eaux : charges +742'000.- / revenus +929'000.-
  - Services généraux/Energie : charges +643'000.- / revenus +1'263'000.-
  - Fermage : charges -16.2 mios / revenus +17.6 mios
  - Soutien à l'hôtellerie : 750'000.- mais en 2016, un soutien complémentaire de 150'000.- avait été accordé donc la variation est de +600'000.-. Le montant de la subvention a été conservé malgré que l'Etat ne l'a pas encore approuvé.
  - Recettes fiscales : +1.5 mios
  - Péréquation financière : +400'000.-. La commune contribue à hauteur de 8.6 mios !
  - Redevances hydrauliques : +250'000.-
  - Service des constructions : charges +430'000.- / revenus -80'000.-
  - Travaux publics : charges -103'000.- / revenus +107'000.-
- avec globalement une baisse de 358'000.- de la marge d'autofinancement.

Des investissements pour un montant de 40 mios sont prévus (7 mios sont un report de 2016) : Gare TMR : 4mios / 3<sup>e</sup> étage bâtiment Curala : 2.2 mios / Rue de Médran : 1.3 mios / Rues du Châble : 1 mio / Ecole de Versegères : 4 mios / Centre sportif : 10 mios.  
L'insuffisance de financement se monte à 13.8 mios.

02 Objets soumis à un vote séparé :

01 Incidences budgétaires du contrat de fermage

Florian Perraudin présente un tableau comparatif Comptes 2015 (avant fermage)/Budget 2017  
La vente d'énergie avait rapporté près de 21.4 mios en 2015 pour des charges d'achat d'énergie de 18.3 mios auxquelles s'ajoutent des amortissements pour 2.2 mios. Le bénéfice s'élève à près de 1.1 mio avec une capacité d'autofinancement de 3.3 mios. Dès 2017, les revenus proviendront de la location du réseau (montant basé sur la valeur économique de ce réseau) et de la rétribution pour mise à disposition des clients (23.-/abonné). Au niveau des charges, le patrimoine actuel sera amorti à hauteur de 1.5 mio et tout investissement sera désormais pris en charge par la SEDRE (dont le bâtiment logistique de Curala). Le bénéfice sera de 650'000.-, donc une réduction de 470'000.-, mais avec dorénavant un excédent de financement pour la commune de plus de 2.1 mios contre 1.2 mio en 2015.

**L'incidence budgétaire du contrat de fermage est acceptée à l'unanimité.**

## 02 Achat d'un véhicule de police pour un montant de CHF 55'000.-

Ls.-E. Sidoli présente la situation du parc véhicule de la police municipale. Ces véhicules parcourent environ 25 à 30'000 km/an et chaque année un véhicule doit être remplacé.

La commission de Sécurité recommande d'étudier la possibilité d'achat en leasing avec contrat de maintenance et donne un préavis négatif.  
La commission de gestion n'a pas de préavis.

**Le montant de 55'000.- pour l'achat d'un véhicule de police est accepté par 25 oui, 10 contre et 2 abstentions.**

## 03 Routes de Verbier / participation des TP pour un montant de CHF 200'000.-

Des travaux des sociétés filles engendrent des travaux de surface à charge des TP. La liste des travaux figure ensuite dans les comptes.

La commission des TP relève que le montant sans affectation avait toujours suffi aux imprévus et que ces coûts devraient être pris en charge par les sociétés filles ; donc avis défavorable.

La Cogest n'a pas d'avis.

**La participation des TP aux travaux des SIB sur les routes de Verbier pour un montant de 200'000.- est acceptée par 13 oui, 12 refus et 12 abstentions.**

## 04 Etude pour Centre de tri intercommunal pour un montant de CHF 50'000.-

Ls.-E. Sidoli rappelle que dès 2018 avec le passage de la taxe au sac, nos déchetteries ne seront pas capables de quantifier les déchets déposés. Un site au Merdenson remplacerait les centres de tri du Châble et de Verbier. Du même coup, les frais de transport déchetteries – TriDranse seraient évités. La synergie avec la Commune de Vollèges permettrait des économies.

La commission demande quelle est la participation de la Commune de Vollèges ?

Réponse : 25'000.-

La Cogest n'a pas de préavis.

**Le montant de 50'000.- pour l'étude d'un centre de tri intercommunal est accepté par 30 oui et 7 refus.**

## 03 Approbation du budget 2017

Sébastien Rossoz, président de la Cogest, présente le rapport de la commission sur les budgets 2017. (voir document en annexe)

**Les budgets 2017 sont acceptés par 36 oui et 1 refus.**

### **03 Règlements :**

#### **01 Règlement sur la Taxe de Promotion Touristique**

Les modifications du règlement validé en 1999 par l'Etat ont été présentées lors du plénum du 23 novembre dernier. Stéphane Luisier rappelle que l'abattement de 15% de la taxe de base est maintenu.

- Jacques Bertuchoz demande si une augmentation de la taxe pour les entreprises locales assujetties n'est pas un handicap vis-à-vis des entreprises extérieures non soumises à la taxe ? Frédéric Perraudin rappelle que juridiquement, il n'est pas possible de taxer une entreprise non-assujettie sur la commune.

La commission du Tourisme est favorable et espère que le nouveau règlement entrera en vigueur en 2017.

La Cogest donne également un préavis positif.

**L'adaptation du règlement de la TPT est approuvée par 32 oui et 4 abstentions.**

#### **04 Postulat pour la valorisation de l'espace public de la place centrale de Verbier**

Gilles Rossier présente le postulat.

J.-D. Gay-des-Combes présente l'étude globale réalisée en 2007 avec l'axe principal Centre Sportif – Médran et les 3 parkings, les déviations ouest et par le bas et la liaison verticale Le Rouge – Le Carrefour. Les rues ont été réalisées, reste l'aménagement de la place Centrale qui a été mis à l'enquête et qui a reçu des oppositions pour lesquelles la commune donne un avis et les transmet à l'Etat.

**Le postulat pour la valorisation de l'espace public de la place Centrale de Verbier est accepté par 27 pour, 1 contre et 9 abstentions.**

## **04. Informations / présentations**

#### **01 Appel d'offres pour l'Organe de révision de la Commune :**

Jérôme Maret précise que le dernier appel d'offre date de 2005 et que le mandat avait été renouvelé en 2012. Cinq offres ont été reçues et une proposition sera présentée au CG début 2017.

#### **02 Centre sportif :**

Suite au plénum de novembre dernier, quelques remarques ont été émises et Eric Fumeaux tient à donner quelques précisions concernant la future gestion du Centre sportif. Pour ce faire, il a demandé à M. Gérard André, consultant dans le projet depuis la première heure, tout d'abord par la société Eurofin et actuellement en tant qu'indépendant, de nous présenter les modèles de gestion envisagés.

M. Gérard André va assister la commune dans l'élaboration du cahier des charges et les appels d'offre pour l'exploitation. Il relève l'importance de ce projet pour relancer le dynamisme de la station. Il mentionne également que le programme est très complet au niveau des choix des activités.

Jusqu'à ce jour, la Commune a géré le Centre, mais en confiant dernièrement la gestion du restaurant à une société. Du fait que le Centre sera ouvert à l'année et proposera de nombreuses activités à parfois près de 600 personnes, ce ne sont pas moins que 35 EPT qui sont prévus, représentant 60 à 70 employés.

Le Centre est tout d'abord un outil de service public à disposition de la collectivité, dont le coût de près de 45 mios, générera un chiffre d'affaires de plus de 5 mios dès 2020. Sa future exploitation doit passer par les marchés publics au travers d'un appel d'offre. L'exploitant devra être expérimenté dans la gestion de ce type d'objet en étant bien conscient que cet outil n'est pas assuré d'être bénéficiaire.

- Sébastien Rossoz demande si le choix de l'exploitant sera fait par secteur d'activité ou d'une manière globale ? M. André affirme qu'il serait préférable qu'une seule entité gère globalement car des synergies seraient possibles tout en admettant qu'il serait possible de rechercher des sous-traitants. Du fait qu'il s'agit d'une activité du service public, la Commune peut faire des choix au niveau des tarifs, horaires etc.
- Nicolas Jost désire savoir si une synergie est envisagée avec l'exploitant de l'hébergement ou si une seule société pourrait gérer le tout ? Une seule société pourrait en effet gérer les 2 exploitations en assurant une même qualité d'accueil, mais avec 2 contrats distincts : un contrat de droit public pour la gestion du Centre, alors que l'hébergement relève du droit privé.
- Stéphane Luisier demande qui prendrait en charge un éventuel déficit ? M. André confirme que ce serait à charge de l'exploitant tout en précisant que, du fait que celui-ci ne pourrait pas vendre les prestations au prix usuel, la Commune devra apporter des compensations. Il n'est pour l'instant pas possible de chiffrer ces montants.

## 05. Divers

### 01 Journée SOS Enfants de chez nous :

Yves Bruchez rappelle le but de cette journée de collecte et le montant de 300'000.- atteint en 2015. Proposition est faite d'une mise de départ à 2016.- ; la discussion est ouverte et le président Eloi Rossier propose de verser un franc par habitant. Le montant arrondi de 8'000.- est accepté par le conseil général par acclamation.

### 02 Autres divers :

Jacques Bertuchoz souligne que malgré les montants importants versés par la Commune de Bagnes dans le cadre de la péréquation et les promesses de l'Etat, le projet de route de contournement de Villette n'a pas avancé. Eloi Rossier informe qu'avec FORTA, la route de Verbier risque de passer en route nationale et de ce fait, le 75% des coûts serait pris en charge par la Confédération.

Dominique Zuchuat demande des informations concernant Curala. Eric Fumeaux rappelle que l'appel à idées réalisé permet de faire un appel à investisseurs ; ce qui sera fait cette semaine encore. En début d'année, le cahier des charges sera établi.

Sébastien Rossoz s'interroge sur la manière dont s'organise la transmission des dossiers à la nouvelle législature au niveau de l'exécutif ? Le président annonce que des séances avec les nouveaux membres de l'exécutif ont déjà eu lieu pour une transition efficace.

Benjamin Deslarzes désire connaître la situation de la laiterie de Champsec ? Eloi Rossier répond que suite à l'examen des comptes par François Corthay et Norbert Fellay, une information suivra courant 2017.

La présidente annonce que les 2 postulats déposés récemment seront traités en 2017.

Pour conclure, la présidente remercie l'exécutif, les chefs de service et les collègues du CG pour l'excellente collaboration durant cette législature malgré une dernière année chahutée. Il y a 4 ans, elle avait mis l'accent sur la transparence et souhaite que pour la prochaine législature, les informations soient transmises rapidement par un travail transversal au niveau des commissions.

Clôture de la séance à 23h30.

**Le secrétaire du Conseil général**

**La présidente du Conseil Général**

Nicolas Jost



Mélanie Mento

